

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 6 JUIN 2012

Lors de sa réunion du 6 juin 2012, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelle saisine

Projet de réalisation d'un tramway entre Paris et Orly-ville

Par lettre en date du 20 avril 2012, la Directrice générale du syndicat des Transport d'Ile-de-France (STIF) dûment autorisée par délibération en date du 11 avril 2012 du conseil du syndicat des Transports d'Ile-de-France, autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, a saisi la Commission du projet de réalisation d'un tramway entre Paris (Porte de Choisy) et le centre-ville d'Orly, sur le territoire des communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly.

Ce projet, dont le coût est estimé à 330 Millions d'€, sur un linéaire de 10,3 km, a pour objet de remplacer la ligne de bus actuelle RATP 183, particulièrement saturée, qui relie la Porte de Choisy au terminal Sud d'Orly, d'une longueur de 16 km. La Route départemental 5 (RD5) est le support principal de cette ligne, partiellement en site propre. La vitesse commerciale est impactée par l'augmentation de la congestion routière et la discontinuité du site propre.

Le projet répond à plusieurs objectifs :

- renforcer l'offre structurant en transport en commun sur la RD5, en interconnexion avec le T3, la ligne 7 du métro à Paris, le REC C à Choisy-le-Roi et aux Saules, le réseau du Grand Paris Express à Vitry-sur-Seine,
- requalifier les espaces publics au profit des transports en commun,
- améliorer le cadre de vie en accompagnant la mutation urbaine du territoire

Ce projet, inscrit au Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France, visant à améliorer le service d'une liaison de transport en commun existante, ne revêt pas un caractère d'intérêt national. Il n'apporte pas une modification de service mais un changement de mode de transport. Aussi la Commission, considérant que les modalités de concertation proposées par le

syndicat des transports d'Ile-de-France dans sa délibération du 11 avril 2012 sont de nature à assurer la bonne information et la participation du public, a-t-elle décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet.

II – Débat décidé

Projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-la-Nouvelle

Sur proposition de M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-la-Nouvelle, la Commission nationale a nommé membres de la Commission particulière :

- M. Etienne BALAND,
- Mme Patricia BROSSIER,
- M. François PERDRIZET,
- Mme Camille SAÏSSET,
- M. Gabriel ULLMANN

III – Concertation recommandée

Projet MAGEO de mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil

La Commission nationale a donné acte à Voies Navigables de France (VNF) du compte rendu de la concertation qu'elle avait recommandée par sa décision n° 2011/50/MAGEO/1 du 6 juillet 2011 et qui s'est déroulée du 10 janvier 2012 au 15 février 2012.

La Commission nationale a considéré que le compte rendu est satisfaisant en ce qu'il démontre que les recommandations de la Commission ont été convenablement suivies.

IV – Concertation volontaire

Projet de modernisation de la ligne Massy-Valenton

La Commission a donné acte à Réseau Ferré de France (RFF) du compte rendu de la concertation volontaire, qui s'est déroulée du 3 novembre 2011 au 18 février 2012, sous l'égide de la garante désignée par la Commission par décision n° 2011/67/MAVA/1 du 7 septembre 2011, sur le projet de modernisation de la partie Ouest de la ligne actuelle Massy-Valenton.

Philippe DESLANDES